

## **Conditions générales :**

### **1. Engagement :**

Tout bon de commande signé par un client engage irrévocablement celui-ci, sauf les exceptions prévues par la loi.

### **2. Paiement et délai de livraison :**

Toute commande est payable au comptant à la livraison : toute commande est irrévocable qu'il y ait eu ou non-paiement d'un acompte. Le vendeur est tenu d'indiquer la date limite de livraison sur le bon de commande. En l'absence d'une telle date, le vendeur doit livrer le bien sans retard injustifié et au plus tard 30 jours après la date de conclusion du contrat. Si le vendeur ne livre pas le véhicule à la date convenue, le consommateur lui enjoint d'effectuer la livraison dans le délai supplémentaire adapté aux circonstances. Si l'entreprise n'a pas effectué la livraison dans ledit délai supplémentaire, le consommateur a le droit de mettre fin au contrat. Si l'acheteur refuse de prendre livraison du véhicule à la date convenue contre entier paiement, le vendeur lui adresse une lettre recommandée le mettant en demeure de remplir ses obligations dans les dix jours à dater de l'envoi de la lettre recommandée. À défaut d'obtenir satisfaction, le vendeur peut, par lettre recommandée, soit exiger l'exécution du contrat soit considérer celui-ci comme résolu, immédiatement et de plein droit. En cas de résolution de la vente, la partie lésée aura droit à une indemnité forfaitaire, égale à 15 % du prix convenu, hors T.V.A., avec un minimum de 250 €. En cas de vente sous le régime de la marge, le calcul des 15% se fait sur le montant TVA comprise. Dès notification de la résolution de la vente, le vendeur pourra disposer du véhicule au bénéfice d'un tiers et l'acheteur pourra s'adresser à un autre vendeur.

### **3. Crédit :**

En cas de recours à un crédit par l'acheteur, il en sera fait mention dans le bon de commande. Si le crédit ne peut être obtenu, la vente sera censée n'avoir jamais existé et l'acheteur aura droit au remboursement de l'acompte éventuellement versé, dans les conditions suivantes : 1 => il informera le vendeur que le crédit a été refusé, par lettre recommandée dans les sept jours qui suivent la signature du bon de commande. 2 => La preuve écrite de ce refus sera transmise au vendeur dans le mois de la signature du bon de commande. L'acompte sera dans ce cas immédiatement remboursé à l'acheteur. Faute de preuve transmise dans le délai susmentionné, le vendeur aura le droit à l'indemnité prévue à l'article 2 ci-dessus.

### **4. Reprise d'un véhicule d'occasion :**

Lorsque le bon de commande fait mention de la reprise d'un véhicule appartenant à l'acheteur, cette reprise est subordonnée à la livraison du véhicule faisant l'objet de la présente vente, ainsi qu'à la preuve que l'acheteur est propriétaire du véhicule à reprendre, et qu'il peut en disposer librement, toutes les obligations afférentes à un éventuel financement ayant été exécuté et que le véhicule ne fait l'objet d'aucune saisie. La valeur du véhicule à reprendre, convenue lors de la commande du véhicule faisant l'objet du présent contrat, est définitive pour autant que son état soit, au moment de sa livraison par l'acheteur, conforme à la description qui en a été faite.

### **5. Propriété des produits :**

Les produits du contrat restent la propriété intégrale du vendeur jusqu'au paiement complet du prix. En cas de non-paiement de nos factures à leur échéance, nous pouvons immédiatement, de plein droit et sans sommation, considérer la convention comme résolue. Nous serons à ce moment autorisés à reprendre les biens vendus chez le client, sans préjudice de la réparation du dommage subi.

### **6. Assurance :**

Les véhicules qui nous sont confiés, même lorsqu'ils sont conduits par notre personnel, restent sous le couvert des assurances souscrites par le client et, à défaut de couverture d'assurance, sous l'entière responsabilité du client.

### **7. Garantie SAV :**

Sans préjudice des articles 1641 à 1648 du Code civil et de la loi du 25 février 1991 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux, nous accordons exclusivement à titre de garantie pour les pièces celle qui est accordée par le constructeur dans les limites précisées par celui-ci. Cette clause est valable uniquement lors d'une intervention mécanique ou de carrosserie dans nos ateliers.

### **8. Réclamation :**

Toute réclamation concernant nos factures ou nos marchandises doit être adressée par écrit dans les dix jours. Passé ce délai, elle ne sera plus reçue.

### **9. Moyen de communication :**

Les microfilms, microfiches, photocopies, télex, télécopie et courriers électroniques établis par nous vaudront comme preuve par écrit et feront foi comme les originaux.

### **10. Indemnité de non-paiement**

Toute facture non payée à son échéance portera, de plein droit et sans mise en demeure préalable une majoration de 12% l'an, augmenté d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 17% avec un minimum de 75€. Outre cet intérêt, le montant de nos factures pourra également être majoré de 12,50€ pour un courrier envoyé et de 25€ pour le déplacement d'une personne. Les dépens de justice et les éventuels frais de défense seront en outre à charge du débiteur.

### **11. Frais d'entreposage :**

Si après un second rappel, le véhicule entretenu, réparé ou examiné par nos soins n'a pas été enlevé par son propriétaire, un loyer de 7,5€ hors T.V.A. par jour, à titre de frais d'entreposage, lui sera compté, le premier étant celui de la date du second rappel.

### **12. Législation européenne relative au respect de la vie privée (RGPD) :**

**Nous collectons et traitons vos données personnelles suivantes : NOM ; PRÉNOM ; FONCTION ; EMAIL ; SOCIÉTÉ ; TÉLÉPHONE ; ADRESSE ; LOCALITÉ ; CODE POSTAL ; PAYS. Ces données sont uniquement utilisées dans le cadre d'actions marketing (newsletter, invitations, mise à jour, etc.) et sont stockées dans l'Union européenne. Par l'acceptation des présentes conditions générales, vous nous autorisez à employer vos données personnelles. Par simple demande écrite sur l'adresse mail : [info@access-auto.be](mailto:info@access-auto.be), vous avez le droit de : accéder à vos données ; mettre vos données à jour ; faire corriger vos données ; faire supprimer vos données.**

### **13. Droit applicable et juridictions compétentes :**

Le présent contrat de vente et de garantie est régi par le droit belge et tout éventuel litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Dinant.